



# Perspectives

*Bulletin d'information CGT des salarié-e-s des bureaux d'études n°197*

La réunion de négociation de la CPPNI s'est déroulée le 30 septembre 2020. Deux points essentiels étaient notamment à l'ordre du jour :

- Présentation d'un accord relatif aux mesures d'accompagnement à la relance de l'activité de TPE-PME. Il s'agit notamment de baisser le taux de revendication de heures supplémentaires, d'augmenter le contingent d'heures supplémentaires et de permettre le forfait aux salarié.e.s en position 2.3.
- Présentation de l'étude relative à la santé au travail, à la prévention des risques professionnels et à la qualité de vie au travail.

Nous ne traiterons ici que le deuxième point. Nous décortiquerons l'accord proposé dans un autre bulletin.

L'étude présentée est fort intéressante. Nous allons aborder l'étude par item :

- **Santé mentale et travail**
  - 24% des salarié.e.s, en particulier les femmes, expriment un « *problème de fatigue ou de lassitude* ».
  - 17% des salarié.e.s éprouvent un « *problème d'anxiété, de nervosité ou d'irritabilité* ».
  - 37% des arrêts ont une « *cause psychologique* » dont 95% sont des dépressions.
- **Santé mentale au rythme des temps**
  - 49% des salarié.e.s de la branche estiment passer les horaires normaux.
  - 19% réalisent des déplacements de plus de 24 heures. C'est 12 points de plus que les salarié.e.s de l'ensemble des activités.
  - 22% des salarié.e.s indiquent des trajets domicile-travail longs ou pénibles.
  - 90% disent réussir la conciliation de la vie professionnelle et de vie hors travail, en particulier les femmes jeunes.
- **Santé ostéo articulaire**
  - 25% des femmes de plus de 45 ans ont des « *problèmes* » aux membres supérieurs contre 12,8% des femmes de moins de 45 ans.
  - 16% des femmes ont des Troubles Musculosquelettiques.
- **Travail sur écran**
  - 39% des salarié.e.s de la branche sont exposé.e.s à des « *contraintes visuelles* ». Ce ne sont, bien sûr, que quelques éléments d'une étude plus importante disponibles sur notre site. Ceux-ci seront à appréhender pour la construction d'une politique de prévention de branche.